

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2422

8 septembre 2015

SOMMAIRE

Actar International S.A.	116210	GRE Hend S.à r.l.	116231
Actimo S.A.	116210	GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l. Spf	
Actimo S.A.	116211	116212
AD Air Solutions Luxembourg	116211	H2H Services S.à r.l.	116219
AD-Corner S.A. en abrégé ADC	116211	Indigo Real Estate 5 S.à r.l.	116241
AFA International S.à r.l.	116210	Innotecnis Consulting, SECS	116218
A.F.C. Sàrl	116210	Ithacalux Topco S.C.A.	116238
AG Real Estate Luxembourg	116212	Jamabil S.à r.l.	116241
AMCS Data Center Infrastructure	116256	LaSalle UK Ventures	116210
Art Vision Imagined S.à.r.l.	116215	LPOV Holdings 1 S.à r.l.	116211
BNP Paribas A Fund	116211	MEP S.à r.l.	116215
Cliffs International Luxembourg S.à r.l.	116216	Miya Luxembourg Holdings S. à r.l.	116214
Cortines S.A.	116214	Nautila Investment S.à r.l.	116215
Cucina (BC) Luxco	116216	New Life S.à r.l.	116256
Emerging Markets Online Food Delivery Hold- ing S.à r.l.	116212	Northern Trust Global Services Limited	116244
Ferralux S.à r.l.	116216	Pasfin S.A.	116214
Financière Daunou 8 S.à r.l.	116213	Piaf S.A.	116213
Financière Figaro II S.à r.l.	116213	Pneuact S.A.	116214
Financière Veromaxis S.A.	116212	SCPack Holdings Management S.à r.l & Part- ners S.C.A.	116217
Five Arrows Secondary Opportunities III So- parfi SCA	116213	Sea View Residence S.A.	116217
GC Encore GBP S.à r.l.	116222	Smart-Tec S.A.	116217
Global Attraction Capital S.A.	116246	Swiss Life (Luxembourg)	116217
		Twinkle Finance S.à r.l.	116216

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120382/9.

(150129216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

A.F.C. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 13, rue Béchel.

R.C.S. Luxembourg B 180.511.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Binsfeld, le 20/07/2015.

Référence de publication: 2015120774/10.

(150130530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Actimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.

R.C.S. Luxembourg B 159.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.07.15.

Référence de publication: 2015120809/10.

(150131490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Actar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 22.562.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015120808/11.

(150130778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

AFA International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 515.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.567.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015120814/14.

(150131033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

LPOV Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120425/9.

(150129218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Actimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5841 Hesperange, 4, rue Josy Printz.
R.C.S. Luxembourg B 159.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.07.15.

Référence de publication: 2015120810/10.

(150131494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

AD Air Solutions Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, Op den Drieschen.
R.C.S. Luxembourg B 176.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120811/10.

(150131236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

BNP Paribas A Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 145.536.

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS A FUND

Référence de publication: 2015120893/12.

(150130458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

AD-Corner S.A. en abrégé ADC, Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.
R.C.S. Luxembourg B 127.140.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

AD-Corner S.A. (en abrégé ADC)

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2015120812/13.

(150131002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

GRUPO FREDERIC CHAMMAS, S.à r.l. Spf, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.208.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015121220/10.

(150130986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

AG Real Estate Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.638.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L150096703

Les comptes annuels de la société AG Real Estate Luxembourg S.A. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015120816/11.

(150131245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Financière Veromaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.162.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

FINANCIERE VEROMAXIS S.A.

Référence de publication: 2015122047/15.

(150132183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 175.738.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2015, l'associé Rocket Internet SE, une société européenne, ayant son siège social à Berlin, Allemagne, inscrite au registre du commerce du tribunal local de Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg), Allemagne, sous le numéro HRB 165662 B a cédé l'intégralité de ses parts sociales, c'est-à-dire 21.060 parts sociales ordinaires, 180 parts sociales de série A1, 1.355 parts sociales de série A1b, 82 parts sociales de série A1c, 83 parts sociales de série A2a, 621 parts sociales de série A2b, 5.831 parts sociales de série B5, 1.810 parts sociales de série C1, 7.401 parts sociales de série C3, 15.925 parts sociales de série C4, 11.065 parts sociales de série D, et 5.388 parts sociales de série E de la Société à Global Online Takeway Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.500.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015120078/18.

(150129984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 174.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122028/9.

(150131697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122025/10.

(150132261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Piaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 183.163.

L'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 juillet décide de ratifier la décision prise par l'administrateur unique en date du 24 mars 2015 relatif à la nomination de Monsieur Alfred GUETTI en tant qu'administrateur unique, avec effet au 31 mars 2015 en remplacement de Monsieur Martin RUTLEDGE, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Pour: PIAF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015122396/16.

(150132244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Financière Figaro II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 155.694.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 16 juillet 2015

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Nomination de Mme. Joan-Sophie Kiener-Wegmann, employé privé, née le 5 octobre 1984 à Sarreguemines, France, résidant professionnellement au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une période de temps illimitée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- Mme Kathryn O'Sullivan, Gérant

- M. Martin Kessi, Gérant

- Mme. Jennifer Ferrand, Gérant

- Mme. Joan-Sophie Kiener-Wegmann, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015122026/19.

(150131496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 97.650.

Les comptes annuels au 28/2/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015120991/9.
(150130919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Pasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 34.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
PASFIN S.A.

Référence de publication: 2015122390/11.
(150131782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Miya Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.522.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Miya Luxembourg Holdings S.à r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2015121378/14.
(150131024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Pneuact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 54.474.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 Juillet 2015

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de renouveler un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg (Luxembourg).

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de renouveler le commissaire aux comptes, à savoir:

- La société Zimmer & Partners S.à r.l commissaire aux comptes, a changé de forme juridique devenant une Société Anonyme.

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015122400/20.
(150131352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Nautila Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121428/11.

(150130241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Art Vision Imagined S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 194.061.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 2 juin 2015 que:

- La démission de Monsieur Martin HUBERT, avec effet immédiat, en tant que gérant de la Société, a été acceptée;
- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121734/14.

(150132229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 9.985.400,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 2 juin 2015

Il résulte des résolutions de les associés de la Société du 4 mai 2015 que:

- Les associés ont accepté la démission de Benoit Chéron, en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Emmanuel Mougeolle né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Il résulte des résolutions de les associés de la Société du 2 juin 2015 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Stefan Oostvogels, en tant que gérant de classe C de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que nouveau gérant de classe C de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 2 juin 2015 le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Kees Jager, Manager (gérant) Class A
- Eddy Perrier, Manager (gérant) Class A
- Fabrice Fouletier, Manager (gérant) Class B
- Emmanuel Mougeolle, Manager (gérant) Class B
- Emanuela Brero, Manager (gérante) Class C
- François Pfister, Manager (gérant) Class C

Eddy Perrier

Gérant de classe A

Référence de publication: 2015121396/29.

(150130801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121891/10.

(150132155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Ferralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 26.233.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015122042/12.

(150132039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Cliffs International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.075.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.768.

Par résolutions signées en date du 14 juillet 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Dwayne M. Petish, avec adresse professionnelle au 200, Public Square, Suite 3300, OH 44114 Cleveland, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} avril 2015, et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Terrance M. Paradie, avec adresse professionnelle au 200, Public Square, Suite 3300, OH 44114-2544 Cleveland, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 1^{er} avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121885/15.

(150132166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Twinkle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.673.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 8 juillet 2015

Le Gérant Unique décide de renouveler les fonctions de Réviseur d'Entreprises Agréé de Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch à L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43 298.

Ce mandat est valable pour l'audit de l'exercice 2014 et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur ces mêmes comptes.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015122539/17.

(150132453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Smart-Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 74.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015122503/9.
(150131578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.
Référence de publication: 2015122488/10.
(150132264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Sea View Residence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 129.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015122489/10.
(150131478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Signature.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 22.663.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue à Strassen le 10 juin 2015

“The Board resolves to approve with immediate effect (i) the removal of Mr Alesandro Tulli and Mr Frederic Tonglet from the list of the "Membres du Comité de Direction et Délégués à la gestion journalière", the inclusion of Mr Bruno Gossart , 25 Route d'Arlon L-8009 Strassen, within the list of the "Membres du Comité de Direction and the list of the Délégués à la gestion journalière" for an undetermined duration and (ii) the new list of the "Membres du Comité de Direction" and the new list of the "Délégués à la gestion journalière" of the Company”.

Traduction

“Le Conseil d'Administration décide d'approuver avec effet immédiat (i) le retrait de Mr Alessandro Tulli et Mr Frédéric Tonglet de la liste des «Membres du Comité de Direction» et «Délégués à la gestion journalière», l'inclusion de Mr Bruno Gossart, 25 Route d'Arlon L-8009 Strassen, dans la liste des «Membres du Comité de Direction» et la liste des «Délégués à la direction journalière» pour une durée indéterminée, et (ii) la nouvelle liste des «Membres du Comité de Direction» et la nouvelle liste des «Délégués à la gestion journalière» de la compagnie.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Swiss Life (Luxembourg)
Société anonyme
Rui Pinto / Beat Reichen
Délégué à la gestion journalière / Chief Executive officer

Référence de publication: 2015122516/25.

(150131949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Innotecnis Consulting, SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 198.628.

—
STATUTS

Entre les soussignés

1. La société INNOTEKNIS EUROPE SA constituée le 30/12/1993, dont le siège social est situé au 8A, Bd de la Foire - L1528 LUXEMBOURG, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-046447,

2. Monsieur Thill Frédéric né le 13/06/1971, domicilié au 9, Domaine des Bleuets L-1209 SENNINGERBERG, il a été constitué en date du 23/02/2015 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

Art. 2. La dénomination de la société est INNOTEKNIS CONSULTING, SECS

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de conseil économique et d'un bureau comptable ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à 200,- EUR (deux cent Euros) représenté par 1 part sociale de commandité et 1 part sociale de commanditaire, 100,- EUR (cent Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) INNOTEKNIS EUROPE SA, préqualifiée, associé commandité, 1 part	100,- EUR
2) Monsieur Thill Frédéric, préqualifié, associé commanditaire, 1 part	<u>100,- EUR</u>
Total: 2 parts	200,- EUR

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 5.000,- (cinq mille) Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Ensuite, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

La société INNOTECHNIS EUROPE SA, constituée le 30/12/1993, avec siège social est située au 8A, Bd de la Foire - L1528 LUXEMBOURG, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-046447

2- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

38 Rangwee L-2412 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2015123145/73.

(150133119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

H2H Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.637.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "HIVE GROUP LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 160662,

ici représentée par Monsieur Jonathan PAGANELLI, employé, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "H2H Services S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, le commerce de gros et détail, les télécommunications, les activités informatiques, ainsi que les autres services fournis principalement aux entreprises, de même que les services et cours de formation liés, analogues ou connexes au domaine informatique.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis

la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "HIVE GROUP LUXEMBOURG", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal ROBERT, administrateur de sociétés, né le 16 septembre 1966 à Aye (Belgique), demeurant à B-6950 Nassogne, rue du Thiers-de-Gattes, 69 (Belgique), gérant technique; et

- Monsieur Frédéric ROBERT, administrateur de sociétés, né le 19 novembre 1968 à Libramont (Belgique), demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, rue de Bologne, 6 (Belgique), gérant administratif.

3. La Société se trouve engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. PAGANELLI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juillet 2015. 2LAC/2015/16027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123140/130.

(150133507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

GC Encore GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 198.629.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Encore Europe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade And Companies' Register under number B 178.424,

here represented by Mr Owen Rowlands, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 29, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name GC Encore GBP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In the case where and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In the case where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In case of a board of managers, the board of managers shall be composed of four (4) managers comprising two (2) class A managers (hereafter each a “Class A Manager”) and two (2) class B managers (hereafter each a “Class B Manager”).

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required where all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication all initiated from Luxembourg, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager vote in favour of the decision(s) to be adopted. The chairman, if any, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, (if any), or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by at least one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in writing which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the signature of any manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In the event of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been entirely subscribed by Encore Europe Holdings S.à r.l., aforementioned, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr Paul Grinberg, born in the United States of America on 24 April 1961, residing at 6 Rabble Road, Orinda, California, USA 94563; and

(ii) Mr Gregory Call, born in the United States of America on 14 August 1966, residing at 12306 Boulder View Drive, Poway, California, USA 92064.

3. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an unlimited term:

(i) Mr Christophe Fender, born in Strasbourg, France on 10 July 1965, professionally residing at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr Luc Sünnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 December 1961, professionally residing at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Encore Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dotée d'un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.424,

ici dûment représentée par Monsieur Owen Rowlands, LL.M., résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GC Encore GBP S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits détenus par les associés survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Le cas d'un conseil de gérance échéant, celui-ci sera composé de quatre (4) gérants, dont deux (2) de classe A (chacun un «Gérant de Classe A») et deux (2) de classe B (chacun un «Gérant de Classe B»).

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant.

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire tous initiés depuis Luxembourg permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B votent en faveur des décisions devant être adoptées. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président (le cas échéant) ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou conjointement par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des écrits qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature de tout gérant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites en totalité par Encore Europe Holdings S.à r.l., sus-mentionnée, pour un prix de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Classe A pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Paul Grinberg, né aux Etats-Unis d'Amérique le 24 avril 1961, résidant au 6 Rabble Road, Orinda, California, USA 94563; et

(ii) Monsieur Gregory Call, né aux Etats-Unis d'Amérique le 14 août 1966, résidant au 12306 Boulder View Drive, poway, California, USA 92064.

3. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Classe B pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Christophe Fender, né à Strasbourg, France le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg; et

(ii) Monsieur Luc Sünnen, né à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Rowlands, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 juillet 2015. GAC/2015/5720. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123100/515.

(150133094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

GRE Hend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.651.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

GRE Gin S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.847 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "GRE Hend S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3 The sole shareholder may contribute to the Company as Capital Surplus and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.

7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

Art. 13. Form. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.- euro.

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gérants) at 1 (one) manager;

(b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GRE Gin S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 177.847 (l'Associé Unique), ici représentée par Audrey Cubizolles, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination " GRE Hend S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

5.3. L'associé unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;

(iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500,- euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

(a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;

(b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg; et

(c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015123116/369.

(150133678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Ithacalux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.463.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. VictoryLux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 193046,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. EvomLux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 190751,

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the officiating notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state the following:

I. The above-mentioned entities are the shareholders (the "Shareholders") which are also holders of all voting rights of Ithacalux Topco S.C.A., a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 197463 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 May 2015, not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since then.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the currency of the share capital from Euro to US Dollars at an exchange rate fixed on 1st July 2015 (USD 1,1074 for EUR 1.-), so that the Company's share capital, currently amounting to EUR 68,500, shall now be fixed at seventy-five thousand eight hundred fifty-six US Dollars and ninety cents (USD 75,856.90) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, to change the nominal value of the existing shares which shall be one cent US Dollar (USD 0.01) per share so that the share capital is composed of seven million five hundred eighty-five thousand six hundred ninety (7,585,690) shares in the Company.

2. Amendment of the first paragraph of the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

3. Amendment of the first paragraph of the article 5.2 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders, represented as stated here above, hereby pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the currency of the share capital from Euro to US Dollars at an exchange rate fixed on 1st July 2015 (USD 1.1074 for EUR 1.-), so that the Company's share capital, currently amounting to sixty-eight thousand five hundred Euro (EUR 68,500.-), shall now be fixed at seventy-five thousand eight hundred fifty-six US Dollars and ninety cents (USD 75.856.90) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, resolve to change the nominal value of the existing shares which shall be one cent US Dollar (USD 0.01) per share, so that the share capital shall now be composed of seven million five hundred eighty-five thousand six hundred ninety (7,585,690) shares, of which one (1) unlimited share or action de commandité, shall be held by the unlimited partner (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and seven million five hundred eighty-five thousand six hundred eighty-nine (7,585,689) limited shares shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)).

Second resolution

As a consequence, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5.1 of the Articles which shall now on read as follows:

" **Art. 5.1. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seventy-five thousand eight hundred fifty-six US Dollars and ninety cents (USD 75.856.90) divided into one (1) unlimited share or action de commandité (the "Unlimited Share"), which shall be held by the unlimited partner (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and seven million five hundred eighty-five thousand six hundred eighty-nine (7,585,689) limited shares ("Limited Shares") which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)), with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereinafter referred to as the "Shares")."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 5.2 of the Articles which shall now on read as follows:

" **Art. 5.2. Authorised Capital.** The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one million US Dollars (USD 1,000,000.-)."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux juillet;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. VictoryLux S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193046,

ici dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. EvomLux S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190751,

ici dûment représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les dites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Les entités susmentionnées sont les actionnaires (les "Actionnaires") qui sont également les détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Ithacalux Topco S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197463 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion de la devise du capital social de Euros en Dollars Américains sur la base d'un taux de change en date du 1^{er} juillet 2015 (USD 1,1074 = EUR 1,-) et ainsi le capital social, d'un montant de 68.500 EUR, sera désormais fixé à soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Dollars Américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 75.856,90), et suite au changement de devise, modification de la valeur nominale des actions existantes qui sera de un centime de Dollar Américain (0,01 USD) par action, le capital social étant ainsi constitué de sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (7.585.690) actions.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5.2 des statuts de la Société

4. Divers.

III. Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de convertir la devise du capital social de Euros en Dollars Américains sur la base d'un taux de change en date du 1^{er} juillet 2015 (1,1074 USD pour 1,- EUR) de sorte que le capital social, actuellement fixé à soixante-huit mille cinq cents euros (68.500,- EUR) sera dorénavant fixé à soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Dollars Américains et quatre-vingt-dix cents (75.856,90 USD), et, suite au changement de devise, décident de modifier la valeur nominale des actions existantes qui sera d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) par action, de sorte que le capital social sera désormais constitué de sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix (7,585,690) actions, dont une (1) action de commandité, qui sera détenue par l'actionnaire commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf (7,585,689) actions de qui seront détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s).

Deuxième résolution

Par conséquent, les Actionnaires décident de modifier le premier alinéa de l'article 5.1 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Dollars Américains et quatre-vingt-dix centimes (75.856,90 USD), représenté par une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"), qui doit être détenue par l'actionnaire commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf (7,585,689) actions de commanditaire (les "Actions de Commanditaire") qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), d'une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (0,01 USD) chacune et toutes entièrement libérées (ci-après les "Actions")."

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le premier alinéa de l'article 5.2 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.2. Capital Autorisé.** Le capital social autorisé, mais non-émis et non-souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de un million de Dollars Américains (1.000.000,- USD)."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, à la demande des mêmes comparantes, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 juillet 2015. 2LAC/2015/15140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Référence de publication: 2015123158/144.

(150133299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Indigo Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.029.

Les comptes annuels pour la période du 20 mai 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015122138/11.

(150132257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Jamabil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.674.594,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.418.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June at 05:30am EDT

Before US Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Biomet S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 134.392 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sofia Da Chao, notary's clerk, with professional address in Schouweiler, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given by the Sole Shareholder on June 26, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Biomet S.à r.l., aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Jamabil S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 173.418, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on November 28, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 194 on January 25, 2013 (the "Company").

II. The Company's articles of association (the "Bylaws") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, aforementioned notary, on October 1, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3318 on November 10, 2014.

III. That the Company's share capital is set at forty-three million twenty-eight thousand seven hundred three Euros (EUR 43,028,703) represented by forty-three million twenty-eight thousand seven hundred three (43,028,703) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider decreasing the share capital of the Company by an amount of thirteen million three hundred fifty-four thousand one hundred ten Euros (EUR 13,354,110) from its current amount of forty-three million twenty-eight thousand seven hundred three Euros (EUR 43,028,703) to twenty-nine million six hundred seventy-four thousand five hundred ninety-three Euros (EUR 29,674,593);

2. Consider the redemption of thirteen million three hundred fifty-four thousand one hundred ten (13,354,110) shares of the Company (the "Redeemed Shares");

3. Consider the approval of the redemption price of the Redeemed Shares proposed by the managers of the Company and agreed by the Sole Shareholder of the Company;

4. Consider the cancellation of the Redeemed Shares;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company;

6. Consider to empower the authorized representative(s);

7. Miscellaneous.

IV. That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen million three hundred fifty-four thousand one hundred ten Euros (EUR 13,354,110) from its current amount of forty-three million twenty-eight thousand seven hundred three Euros (EUR 43,028,703) to twenty-nine million six hundred seventy-four thousand five hundred ninety-three Euros (EUR 29,674,593) by means of the redemption by the Company to the Sole Shareholder of thirteen million three hundred fifty-four thousand one hundred ten (13,354,110) shares of the Company with a par value of one Euro (EUR 1) each, at their aggregate fair market value being one billion forty-one million eight hundred sixty-nine thousand eight hundred eight Euros (EUR 1,041,869,808), to be reimbursed to the Sole Shareholder either in cash or in kind (the "Redeemed Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the redemption price of the Redeemed Shares, to be purchased to the Sole Shareholder, being thirteen million three hundred fifty-four thousand one hundred ten Euros (EUR 13,354,110), as proposed by the managers of the Company and agreed by the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder determined and acknowledged that the net equity of the Company will remain positive further to the redemption and repayment of the Redeemed Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel the Redeemed Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company's share capital is set at twenty-nine million six hundred seventy-four thousand five hundred ninety-three Euros (EUR 29,674,593) divided into twenty-nine million six hundred seventy-four thousand five hundred ninety-three (29,674,593) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up, herein collectively the “Shares” and individually as the “Share”.

Fifth resolution

The Sole Shareholder authorizes and directs any and all authorized representative(s) of the Company, acting alone, to do all things and execute all instruments and documents for and on behalf of the Company necessary or desirable to update the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de juin, à 5 heures 30, heure de l'Est.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

- Biomet S.a r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 134.392 (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 26 juin 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

V. Que Biomet S.a r.l., précité, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination de Jamabil S.a r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.418, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 194 le 25 janvier 2013 (la “Société”).

VI. Les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois le 1 octobre 2014 aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3318 le 10 novembre 2014.

VII. Que le capital social de la Société est de quarante-trois millions vingt-huit mille sept cent trois Euros (43,028,703 EUR) représenté par quarante-trois millions vingt-huit mille sept cent trois (43,028,703) parts sociales d'un Euro (1 EUR) chacune.

VIII. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Considérer la réduction du capital social de la Société d'un montant de treize millions trois cent cinquante-quatre mille cent dix Euros (13.354.110 EUR) afin de le réduire de son montant actuel de quarante-trois millions vingt-huit mille sept cent trois Euros (43,028,703 EUR) à un montant de vingt-neuf mille six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros (29.674.593 EUR);

2. Considérer le rachat de treize millions trois cent cinquante-quatre mille cent dix (13.354.110) parts sociales de la Société (les “Parts Sociales Rachetées”);

3. Considérer l'approbation du prix de rachat des Parts Sociales Rachetées proposé par les gérants de la Société et accepté par l'Associé Unique de la Société;

4. Considérer l'annulation du Parts Sociales Rachetées;

5. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société;

6. Considérer l'octroi de pouvoirs à/aux représentant(s) autorisé(s);

7. Divers.

IX. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize millions trois cent cinquante-quatre mille cent dix Euros (13.354.110 EUR) afin de le réduire de son montant actuel de quarante-trois millions vingt-huit mille sept cent trois Euros (43,028,703 EUR) à un montant de vingt-neuf mille six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros (29.674.593 EUR) par le biais d'un rachat par la Société à l'Associé Unique de treize millions trois cent cinquante-quatre mille cent dix (13.354.110) parts sociales de la Société d'un valeur d'un Euro (1 EUR) chacune, à leur valeur de marche étant d'un milliard quarante-et-un millions huit cent soixante-neuf mille huit cent huit Euros (EUR 1.041.869.808), devant être remboursé à l'Associé Unique en numéraire ou en nature (les “Parts Sociales Rachetées”).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le prix de rachat des Parts Sociales Rachetées à racheter à l'Associé Unique étant de treize millions trois cent cinquante-quatre mille cent dix Euros (13.354.110 EUR), tel que proposé par les gérants de la Société et accepté par l'Associé Unique.

L'Associé Unique a déterminé et reconnu que les capitaux propres net de la Société demeureront positifs suite au rachat et au remboursement des Parts Sociales Rachetées.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe des statuts de la Société est modifié est devra être lu tel que suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à vingt-neuf mille six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros (29.674.593 EUR) divisé en vingt-neuf mille six cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-treize Euros (29.674.593 EUR) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune et sont chacune entièrement libérées,

Ici collectivement les “Parts Sociales” et individuellement la “Part Sociale”.

Cinquième résolution

L'Associé Unique autorise et ordonne à tous les représentants autorisés de la Société, agissant séparément, de procéder à tout acte et signer tous instruments et documents nécessaires ou souhaitables au nom et pour le compte de la Société afin de mettre à jour le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015123193/158.

(150132838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Northern Trust Global Services Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 129.936.

Extrait de la résolution de la société mère Northern Trust Global Services Limited.

Concernant les représentants permanents pour l'activité de la succursale:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Ian Baillie (demeurant au Luxembourg) de son mandat de représentant permanent, avec effet au 13 novembre 2014;

2. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Agnes Docquier (demeurant au Luxembourg) de son mandat de représentante permanente, avec effet au 13 novembre 2014;

3. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Eric Dumont (demeurant au Luxembourg) de son mandat de représentant permanent, avec effet au 13 novembre 2014;

4. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Anne Leyton (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat de représentante permanente, avec effet au 13 novembre 2014;

5. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de John Locks (demeurant au Royaume-Uni) de son de représentant permanent, avec effet au 13 novembre 2014;

6. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Kim Martin (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat de représentant permanent, avec effet au 13 novembre 2014;

7. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Simon Peter Olley (demeurant au Royaume-Uni) de son de représentant permanent, avec effet au 13 novembre 2014;

8. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Diane Jones (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat de représentante permanente, avec effet au 13 novembre 2014;

9. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Marina Marchand (demeurant au Royaume-Uni) de son de représentante permanente, avec effet au 13 novembre 2014;

10. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Nigel Bloomer (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat de représentant permanent, avec effet au 13 novembre 2014.

Concernant les personnes ayant le pouvoir d'engager la société:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Trevor Robinson (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat d'administrateur, avec effet au 13 novembre 2014.

2. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Chris Meares (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat d'administrateur, avec effet au 10 mars 2015;

3. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Charles Powell of Bayswater (demeurant au Royaume-Uni) de son mandat d'administrateur, avec effet au 12 décembre 2013;
4. Le conseil d'administration a élu John Davie (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 16 avril 2014, à la fonction d'administrateur.
5. Le conseil d'administration a élu John Misselbrook (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 9 décembre 2013;
6. Le conseil d'administration a élu Toby Glaysher (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 1 décembre 2013;
7. Le conseil d'administration a élu Yuen Chian Yi (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
8. Le conseil d'administration a élu Claire Jackson (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
9. Le conseil d'administration a élu Jimenez Matthew (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
10. Le conseil d'administration a élu Andrew John Busby (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
11. Le conseil d'administration a élu Peter Batchelor (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
12. Le conseil d'administration a élu Gary John Toomey (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
13. Le conseil d'administration a élu Ray Mallett (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014; BODM 13 Nov 2014
14. Le conseil d'administration a élu Christopher Thompson (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
15. Le conseil d'administration a élu Stephen Brown (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
16. Le conseil d'administration a élu Michael Buzza (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014; BODM 13 Nov 2014
17. Le conseil d'administration a élu Nick Heales (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
18. Le conseil d'administration a élu Hayley Montague (demeurant à 6 Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 13 novembre 2014;
19. Le conseil d'administration a élu Andrew Osborne (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
20. Le conseil d'administration a élu Mark Fletcher (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014; BODM 13 Nov 2014
21. Le conseil d'administration a élu Caroline Fauville (demeurant à 6 Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 13 novembre 2014;
22. Le conseil d'administration a élu Bernie Chew (demeurant à 1 George Street, 049145 Singapore, Singapore) avec effet au 13 novembre 2014;
23. Le conseil d'administration a élu Agnes Docquier (demeurant à 6 Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 13 novembre 2014;
24. Le conseil d'administration a élu Eric Dumont (demeurant à 6 Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 13 novembre 2014;
25. Le conseil d'administration a élu Kim Martin (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
26. Le conseil d'administration a élu Simon Peter Olley (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014;
27. Le conseil d'administration a élu Nigel Bloomer (demeurant à 50 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5NT, Royaume-Uni) avec effet au 13 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Northern Trust Global Services Limited
Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015122338/88.

(150131279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Global Attraction Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 198.612.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of July,

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1041533 B.C. Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the Province of British Columbia, Canada, with a registered office at 27th Floor, PO Box 49123, 595 Burrard Street, Vancouver BC V7X 1J2, Canada, and registered with the Registrar of Companies under incorporation number BC1041533 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Global Attraction Capital S.A." (the "Company"). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors (the "Board").

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors or, where the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors, by joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting"). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the

last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2016.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-).

The amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,700 euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

Class A Director:

- Donald Wayne TURPLE, born on 1 October 1952 in Regina, Canada, with professional address at Standard Building, Main Level, 510 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia V6B 1L8, Canada;

Class B Directors:

- Scott MCKINLAY, born on 11 April 1983 in Dunfermline, United Kingdom, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

- Mark LEE, born on 18 November 1985 in Manila, Philippines, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2. REVICONSLT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139013, as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six (6) years.

3. The registered office of the Company is located at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Pétange, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf juillet,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1041533 B.C. Ltd, limited company de droit de la Province de la Colombie-Britannique, Canada, ayant son siège social au 27 Floor, PO Box 49123, 595 Burrard Street, Vancouver BC V7X 1J2, Canada et enregistrée au Registraire des Entreprises sous le numéro BC1041533 (l'Associé Unique),

représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Global Attraction Capital S.A." (la "Société"). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le "Conseil").

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille de dollars américains (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale"), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil") composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si les actionnaires ont nommé différentes classes d'administrateurs, à savoir un ou des administrateurs de classe A et un ou des administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une "Assemblée Générale"). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/ réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille dollars américains (50.000.- USD).

Le montant de cinquante dollars américains (50.000.- USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.700 euros.

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

Comme administrateur de classe A:

- Donald Wayne TURPLE, né le 1^{er} octobre 1952, à Regina (Canada), ayant son adresse professionnelle à Standart Building, Main Level, 510 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia V6B 1L8.

Comme administrateurs de classe B:

- Scott MCKINLAY, né le 11 avril 1983, à Dunfermline (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg; and

- Mark LEE, né le 18 novembre 1985, à Manila (Philippines), ayant son adresse professionnelle à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. REVICONSULT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139013, est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015123090/576.

(150132609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2015.

AMCS Data Center Infrastructure, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue J.B. Determe.

R.C.S. Luxembourg B 168.258.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120828/10.

(150130213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

New Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 17.790.

Rectificatif du dépôt initial enregistré le 28.04.2015 sous la référence: L150072542

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015122341/11.

(150131860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2015.